

L'ÉLECTEUR

JOURNAL DU SOIR

PLAMONDON & Cie. Editeurs-Propriétaires.

BUREAUX: 34, COTE LAMONTAGNE, QUÉBEC.

ERNEST PACAUD, Redacteur-en-chef.

QUÉBEC, 8 JANVIER 1886

Quelles troupes faudra-t-il envoyer ?

Ainsi nous sommes à la veille de nouveaux troubles dans le Nord-Ouest.

On parle déjà d'envois de troupes immédiats pour imposer le respect aux tribus menaçantes.

Le public espère que cette fois les premiers appelés ne seront pas les volontaires, mais des réguliers, ceux du régiment en garnison à Halifax ou des batteries d'artillerie régulière.

Nous comprenons que lorsque le danger l'exige absolument, on appelle sous les armes tous les hommes capables de les porter. Mais cette fois, il s'agit d'un premier appel.

La guerre est le métier du soldat régulier; c'est sa vie, son gagne pain. Pour le volontaire au contraire, c'est une corvée patriotique qui entraîne les plus grands sacrifices. Non seulement il va à bas exposé sa vie, ruiner sa santé tout comme le régulier; mais il y risque bien plus, la perte de sa position, le bien être de sa famille s'il est marié, son avenir s'il est jeune homme.

Nous espérons que ces considérations frapperont les autorités militaires et qu'elles tiendront compte des sacrifices particuliers de nos volontaires en ne les appelant pas sous les armes sans une nécessité absolue, ni avant que toutes les troupes régulières aient été mobilisées.

POLITIQUE D'AFFAIRE

A lire l'Événement, on pourrait croire que l'esprit de parti empêche les libéraux de notre ville de traiter les questions d'intérêt public—sur le terrain des affaires—et que c'est à cette partialité aveugle qu'il faudrait attribuer toutes les injustices révoltantes commises depuis quelques années par le gouvernement actuel au détriment de la ville et du district de Québec.

Nous avons fait voir hier toute la fausseté et l'absurdité de ce reproche.

Nous avons rappelé la part préminente prise par les libéraux dans la revendication de nos droits auprès du gouvernement, la générosité avec laquelle notre population avait acclamé des adversaires de la veille, mais qui venaient offrir leur concours dans cette œuvre d'intérêt commun. Nous aurions dû, pour être juste, saisir l'occasion pour rappeler aux citoyens de Québec tout le trouble, les démarches et les sacrifices que s'étaient imposés en particulier deux libéraux importants, M. Shehyn, président du bureau de commerce, et l'hon. M. Langelier, maire de la ville.

Il n'y a pas en effet une seule ville dans tout le Dominion qui pourrait se glorifier de posséder à sa tête des hommes plus dévoués aux intérêts publics.

Nous pourrions aussi rappeler les plaidoyers si vigoureux et si éloquents de l'hon. M. Laurier en faveur des droits de Québec devant le Parlement.

Mais il n'entre pas dans le cadre de cet article de donner tous ces détails.

Nous voulons tout simplement pour aujourd'hui mettre sous les yeux du public un document qui à lui seul est une réponse péremptoire à l'Événement.

Au commencement du mois d'avril 1884, le maire de Québec, l'hon. M. Langelier, et le président du Bureau de commerce M. Joseph Shehyn, M. P., adressaient à Sir John A. McDonald, premier ministre du gouvernement canadien, la lettre suivante au su-

jet du terminus du chemin de fer du Pacifique :

Au Très Honorable, SIR JOHN A. McDONALD, Premier ministre, Ottawa.

Les citoyens et les hommes d'affaires de Québec sollicitent respectueusement qu'une clause soit mise dans les résolutions relatives aux chemins de fer, pourvoyant à une garantie d'intérêt ou à toute autre mesure tendant à assurer la construction d'un pont près de Québec, afin de relier le Pacifique à l'Inter-colonial, et que s'il est considéré indispensable de construire une ligne de raccourci à travers l'état du Maine jusqu'aux provinces Maritimes, ils supplient instamment que la route suggérée par le Bureau de Commerce, via Québec et Woodstock, soit examinée avec soin avant de déterminer la location de la ligne raccourcie.

Nous élevons respectueusement la voix contre la construction d'un pont sur le fleuve St Laurent à l'ouest de Montréal, comme tendant à diriger le commerce du Pacifique dans les ports américains, privant par là la province de Québec et les provinces Maritimes de ses bienfaits.

FRS LANGELIER, Maire de Québec. JOS. SHEHYN, Président du Bureau de Commerce.

Le vœu unanime de la population de notre ville et de notre district n'était-il pas nettement formulé dans cette lettre ?

Cette supplique n'était-elle pas dans les termes les plus dignes et les plus convenables ?

Que l'on ne vienne donc plus dire que les libéraux sacrifient les intérêts publics à leur esprit de parti.

Non seulement les libéraux ont assez de patriotisme pour étouffer leurs animosités politiques chaque fois que l'intérêt public l'exige, mais ils ont encore assez de cœur, de courage et de dignité pour dénoncer les misérables—quelques puissants qu'ils puissent être—qui trahissent ces mêmes intérêts.

Le gouvernement Ross et la question Riel

Nous croyons avoir établi, par notre article de mardi dernier, que le gouvernement Ross n'est pas seulement attaqué sur sa politique générale, mais aussi sur la question Riel, et qu'ainsi nous étions justifiable de demander aux électeurs de le traiter avec la même rigueur que le gouvernement d'Ottawa avec lequel il sympathise ouvertement dans les circonstances.

La preuve de notre proposition, nous la trouvons lo dans le refus du gouvernement de se faire l'interprète des sentiments de la population toute entière en intervenant en faveur de nos compatriotes métis, lorsque cette intervention eût pu prévenir les malheurs qui ont suivi; 2o en restant inactif, impassible, indifférent, au moment où se jouaient les dernières péripéties de la vie du martyr de Régina.

Le Dr Ross, en cette dernière circonstance, n'a pas agi comme le devait le premier-ministre de la province française de la confédération. Autour de lui, il a laissé son collègue M. Lynch et quelques députés protester isolément, mais il n'a pas eu la virilité d'élever la voix lui-même.

A ces accusations, que répond-on ? Ouvrons le Journal de Québec, le principal organe du cabinet provincial à Québec :

" L'Électeur, dit-il, publie un article de trois colonnes pour prouver qu'il faut renverser le gouvernement Ross de Québec, parce que Riel a été pendu et que M. Chapleau a vendu le chemin de fer du Nord.

On ne saurait raisonner plus à rebours du sens commun; mais l'Électeur espère agir sur les naïfs, à défaut des gens sensés.

Riel était le prisonnier du gouvernement fédéral et l'Électeur voudrait que notre gouvernement provincial l'eût libéré !

En vertu de quel droit ? L'organe rouge ne nous le dit pas; mais en attendant, votez, dit l'Électeur, contre tous les candidats conservateurs, qui promettent leur appui au gouvernement Ross.

Nous avons toujours mis nos lecteurs en garde contre la bonne foi de l'Électeur, et son dernier article, en mêlant ainsi la question Riel à notre politique locale, achève de lever le voile qui cachait son hyprocrisie.

Et c'est là tout ce qu'on trouve à répondre : nous n'avons pas prouvé en vertu de quel droit le gouvernement provincial devait intervenir dans la question métisse.

Qu'est-ce donc cependant que la proposition Turcotte, que nous avons citée au long et que le gouvernement a repoussée de toutes ses forces, sinon un document écrasant contre le ministère provincial ? En effet, si l'an dernier, lorsque cette proposition fait mise devant la Chambre, on pouvait trouver un prétexte de s'y opposer dans l'espérance que les choses ne tourneraient pas mal, à l'heure qu'il est ce prétexte n'existe plus. Les Métis ont été exterminés, assassinés, torturés, jetés en prison; leurs familles dépossédées, chassées dans les prairies; Riel a payé le tribut de son sang généreux sur l'échafaud de Régina. Les événements enfin ont donné pleine raison à l'hon. M. Turcotte.

Aussi sa proposition de la dernière session, bien qu'elle ait été repoussée par une majorité servile, reste là, dans les documents officiels, comme pièce de conviction pour prouver la lâcheté du ministère Ross et sa secrète complicité avec les ministres bourreaux d'Ottawa.

Au lieu de chercher à atténuer cette preuve accablante, le gouvernement nous fait dire par ses organes que nous ne savons ce que nous disons. Il ne cherche même pas à se disculper. C'est là un aveu de culpabilité que les électeurs sauront comprendre, eux.

ACTUALITES

Un conservateur nous disait hier, que nous avions tort de tant nous alarmer au sujet du transport des usines du Pacifique à Montréal. Ce n'est qu'un truc des ministres fédéraux, nous dit-il, pour faire oublier l'affaire Riel et porter de nouveau tous les citoyens de la ville à joindre leurs suppliques auprès du gouvernement. Le Pacifique ne fait ces menaces qu'à la demande des ministres, qui veulent réclamer le mérite de les avoir repoussés.

A quels charlatans avons-nous donc affaire, grand Dieu !

Les deux candidats, MM. Laliberté et Beaudet, ont tous deux porté la parole à Lotbinière, mardi.

L'hon. M. Langelier, M. P., a reçu hier, une invitation pour le grand banquet qui sera donné le 14 à l'hon. M. Blake par les citoyens de London, Ont.

Une erreur typographique nous a fait dire hier que l'hon. juge Fournier serait l'hôte de M. George Leduc. C'est de M. George Larue qu'il fallait lire.

Les conseils municipaux de Ste Jeanne de Neuville et de Ste Catherine de Fossambault (comté de Portneuf) ont adopté les résolutions du comité national pour protester contre l'exécution de Riel.

Son Honneur le juge Routhier est parti, hier matin, pour la Malbaie pour y tenir le terme régulier de la cour.

M. Elisée Beaudet, en revenant de Lotbinière, ou il était allé annoncer sa candidature le jour des Rois, a failli

perdre la vie en traversant le fleuve entre Lotbinière et Deschambault.

Nous regrettons d'apprendre cet accident, espérant qu'il n'aura pas de suites fâcheuses.

Le nouveau journal conservateur indépendant, dont M. G. Amyot, M. P., est le directeur, sera distribué demain matin, dit-on.

Il s'appelle la Justice et sera tiré à 15,000 copies.

Nous lisons dans le Courrier du Canada d'hier soir :

" L'Électeur trouve que le clergé de la province de Québec ne s'entend pas et fait en même temps la leçon à Mgr Langevin. Le journal rouge reproche même à l'évêque de Rimouski de priver la population de cette ville de l'office des Quarante-Heures. Il est rendu loin, le confrère, hein ! "

Allons ! un peu moins d'hyprocrisie, s'il vous plaît, et soyez un peu plus intelligible.

Que voulez-vous dire par le paragraphe que nous venons de citer ?

Qu'il est faux que Mgr Langevin ait privé de l'office des quarante heures, la population de la ville de Rimouski, parce qu'à l'exemple de plus de 400 prêtres elle avait osé protester contre l'exécution de Riel ?

Nous vous mettons au défi de nier ce fait.

Vous nous reprochez d'avoir fait la leçon à Mgr l'évêque de Rimouski. Si tel était le cas, vous auriez le droit de nous critiquer.

Mais vous mentez pour vous arroger ce droit.

Nous n'avons fait la leçon à personne.

Tout ce que nous avons dit, c'est qu'il était regrettable, profondément regrettable pour les catholiques de voir si peu d'entente parmi le clergé, de voir un évêque condamner publiquement un mouvement endossé par tout le reste du clergé de la province, évêques et prêtres.

C'est là un spectacle regrettable parce qu'il convainc le public que quelque-une de ces autorités religieuses ainsi en conflit se trompe nécessairement sur les devoirs qu'inspirent les derniers événements.

Comme organe catholique, cette divergence d'opinion devait nous causer un regret, et, comme nous ne sommes pas hyprocrite, nous n'avons pas craint d'en faire part au public, d'autant plus que ce regret était sincère et honorable.

M. Chapleau a changé, paraît-il, la date de son assemblée.

Elle aurait lieu le 15, au lieu du 12, à St Jérôme.

Le journal La France, de Paris, vient dit-on, d'ouvrir une liste de souscriptions pour la famille Riel.

Voici dans quel termes ce journal sympathique annonce l'ouverture de cette souscription :

" Nos compatriotes du Canada, profondément et justement émus de l'exécution de Louis Riel, ont ouvert une souscription en faveur de la famille de cet infortuné.

" La mère, la veuve, les enfants du chef métis sont restés sans ressources; cette souscription les mettra certainement à l'abri du besoin.

" Une liste de souscription est déposée dans nos bureaux. Nos lecteurs peuvent donc apporter ou envoyer leur offrande pour la famille du patriote canadien. "

L'hon. M. Joly est à Québec.

Il y aura grand carnaval d'une semaine commençant le 15 février à Burlington (Vermont).

Une jeune fille appartenant à une riche famille de Cleveland, Ohio, Miss Norton, vient d'épouser un cocher nègre et de s'enfuir avec lui.

Un journal anglais dit que Lord Lansdowne traversera en Angleterre à la fin de mai pour y passer une couple de mois.

On se propose d'envoyer à l'exposition coloniale d'Angleterre une série de photographies des vues du Saguenay et du St Laurent pour piquer la curiosité des touristes européens.

M. Beaugrand, maire de Montréal, dit avoir rencontré des Canadiens Français partout où il est allé dans les États du Sud. Plusieurs sont riches et occupent des positions éminentes dans leur endroit.

Il est mort 3,104 personnes de la petite vérole à Montréal depuis le mois d'avril dernier.

Le grand événement de la semaine pour les clubs de raquettes, c'est la visite du club Indépendant d'Albany au " Canadien " de Montréal; ces deux clubs doivent aller ensemble à Sorel demain.

La France, journal parisien, a ouvert une souscription pour la famille de Louis Riel.

La princesse de Galles est sérieusement malade.

On nous écrit;

..... "Serez-vous capable de nous donner des nouvelles de l'agent de l'Intercolonial à Lévis? Le 24 déc., veille de Noël, je suis traversé par le bateau de 10 h. a. m. pour prendre l'Intercolonial et malgré toutes nos démarches les voyageurs et moi, nous n'avons pu trouver l'agent ni acheter nos billets. Il nous a fallu attendre pour prendre nos billets à la station de St Charles... Il paraît que ça arrive souvent."

Une chose remarquable c'est que les tarifs sur le Grand Tronc sont plus élevés aujourd'hui que lorsque cette compagnie avait le monopole.

Sur le Pacifique on remarque aussi que les tarifs sont très élevés.

M. le juge Dugas, de Montréal, vient de prévenir les avocats que la robe sera de rigueur pour plaider devant lui comme devant la Cour Supérieure.

Nous avons sous les yeux les feuillets d'un travail lu par M. George Stewart, junior, devant la Société Royale du Canada, le 28 mai dernier. M. Stewart a réuni dans quelques pages un tableau des ouvrages à consulter pour étudier avec profit les débuts de la colonie canadienne.

Nous regrettons vivement d'apprendre que M. J. B. A. Béique de Montréal, entrepreneur d'aqueduc, bien connu à Québec, vient de perdre la raison à la suite d'un accident de chasse.

Les employés de l'Intercolonial se sont réunis, hier, à la Rivière du Loup et ont adopté des résolutions protestant contre les reproches faits au surintendant M. McDonald, d'influencer leurs opinions politiques.

La première messe dite dans la nouvelle église de Tadoussac, a été pour le repos de l'âme de Riel.

Le soulèvement des sauvages

On télégraphie de Montréal aux journaux du matin :

" Un marchand de Battleford, Territoire du Nord-Ouest était en cette ville aujourd'hui. Il est parti pour Ottawa aux fins d'insister auprès du gouvernement pour qu'il prenne des mesures de précautions pour empêcher un soulèvement des sauvages. M. Clinskill, tel est le nom de ce marchand, appréhende un soulèvement si des précautions ne sont pas prises. Il dit que les sauvages sont mécontents de l'exécution des huit meurtriers au mois de novembre dernier et font toutes espèces de menaces."

Nouveaux détails

LES TROUBLES DEJA COMMENTÉS

GRANDES DÉPRÉDATIONS

Un employé du gouvernement, M. Rufus Stephenson, qui revenait d'une tournée d'inspection sur les terres des sociétés de colonisation, rapporte que les Indiens ont commis des dépréda-

tions sur les colonies York et Dominion en saqueant les maisons et faisant des razzias considérables de provisions, de chevaux, de bestiaux. Les maraudeurs en question appartenaient surtout à la bande de Petit-Os, qui a quitté sa réserve. La police n'a pu capturer que quelques uns des maraudeurs.

M. Stephenson a ajouté que sa position l'empêchait de parler. Cependant il n'a pu s'empêcher d'admettre qu'à sa connaissance un grand nombre d'Indiens avaient abandonné leurs réserves, et que la plus grande prudence était de rigueur.

LA VOIX DE L'EPISCOPAT

On lit dans la Minerve :

"L'épiscopat continue de dénoncer le mouvement révolutionnaire, soi-disant national et inoffensif, suscité par les rouges-castors dans notre province. Après Mgr Taschereau, Mgr Fabre, Mgr Taché, Mgr Moreau, Mgr Duhamel, Mgr Cameron, voici Mgr Langevin et Mgr Gravel."

Il est à peine croyable qu'après les réclamations énergiques de Mgr Taché, les explications de Mgr Fabre, la Minerve essaie de nouveau de faire croire à ses lecteurs que les Evêques ont publié des mandements pour condamner l'agitation Riel.

Les évêques ont publié des mandements pour promulguer et porter à la connaissance des fidèles la dernière encyclique de N. S. P. le Pape et non pour s'occuper de politique.

Qual signe de faiblesse quand on voit le principal organe du gouvernement faire appel à l'autorité religieuse pour empêcher et supprimer toute discussion! Heureusement que l'épiscopat est assez sage pour ne pas répondre à ces appels intéressés.

La Presse.

Silence

Le 24 décembre dernier, MM. Georges Duhamel et H. J. Cloran, secrétaires conjoints du comité national, ont adressé à M. Vanasse, M. P., la lettre suivante :

Montréal, 24 décembre 1885.

Monsieur F. Vanasse, M. P.

Monsieur,

Le dix-neuf novembre dernier, les citoyens de Montréal se réunirent en grande assemblée, dans la salle du cabinet de lecture Paroissial, pour protester contre l'exécution de l'infortuné Louis Riel, pour offense purement et simplement politique.

Vous assistiez à cette assemblée et vous y avez prononcé un discours des plus chaleureux, qui a été reproduit, le lendemain, dans le journal le Monde, dont vous êtes le rédacteur en chef.

Dans ce discours, vous avez librement déclaré ce qui suit :

" Nous avons été honteusement trompés. A compter de cette date fatale, depuis le jour où le cabinet a décidé de mettre à mort cet infortuné (Riel), le ministère a compromis sa dignité, l'honneur du pays, et a perdu la confiance de la députation canadienne-française."

Vous étiez alors et vous êtes encore l'un des membres de la députation canadienne française à Ottawa. Grâce à cette belle profession de foi, vous avez été choisi, ainsi que bon nombre de citoyens influents représentant toutes les nuances de la politique du pays, pour former le grand comité national qui a préparé, dans l'accord le plus parfait, les résolutions qu'on est convenu d'appeler : les résolutions du Champ-de-Mars.

La troisième et la quatrième de ces résolutions, conçues exactement dans l'esprit patriotique de votre déclaration publique ci-haut citée, se lisent comme suit :

" 3o Que dans les circonstances il incombe aux électeurs de chaque comté d'exiger de leurs représentants à la chambre des communes, un engagement formel de combattre le gouvernement de sir John A. Macdonald par les moyens constitutionnels à leur disposition."

" 4o Que dans l'opinion de cette assemblée les circonstances exigent que toutes les divisions de partis, de races et de religions s'effacent et que tous les hommes de bonne volonté, quelles qu'aient été leurs divergences d'opinions antérieures, se réunissent pour arriver au but indiqué dans les résolutions précédentes."

Et la dernière de ces résolutions comporte :

" Que les résolutions adoptées à cette assemblée soient communiquées à chacun des sénateurs et députés de la province de Québec, avec prière d'y donner leur adhésion."

Une copie de ces résolutions vous a été remise dès le vingt-six novembre dernier, et vous n'y avez pas encore donné votre adhésion. La lettre qui les accompagnait est encore restée sans réponse.

Nous constatons aussi avec regret que le journal le Monde que vous rédigez, brûlant aujourd'hui ce qu'il adorait hier, combat le mouvement national inauguré avec votre concours au Cabinet de Lecture Paroissial.

Et tous ces faits sont parfaitement connus du public qui les discute et les commente avec aigreur, ne pouvant comprendre que vous puissiez être officiellement des nôtres, tout en vous montrant notre adversaire déclaré dans les colonnes de votre journal.

Nous croyons donc qu'il est de notre devoir de vous demander une explication franche et définitive de toutes ces anomalies que nous voudrions croire plutôt apparentes que réelles.

(Par ordre du comité),

Vos très humbles serviteurs,

GEORGES DUHAMEL, H. J. CLORAN, Secrétaires conjoints du comité national.

Depuis l'envoi de cette lettre, aucune réponse n'a été reçue ni par M. Duhamel, ni par M. Cloran, ni à aucun membre du comité national.

LE RECIT DE LA MORT DE SCOTT PAR LE REVEREND MONSIEUR YOUNG

La Minerve empruntait au Canadien et publiait dans son numéro du 19 décembre une lettre sur l'exécution de Scott écrite récemment par le révérend M. Young qui assista le condamné à ses derniers moments.

Dans un entrefilet paru le même jour, l'organe progressiste disait au sujet de cette lettre :

" Il est à désirer que les détails officiels contenus dans cette lettre qui fait le tour de la presse anglaise soient réfutés par des témoins oculaires si possible."

Notre confrère du Manitoba dans son numéro du 31 décembre publie ce qui suit sous le titre " Quelques mots de vérité "

La Minerve du 19 courant donne en extenso la traduction d'une certaine lettre du Rév. M. Young, et elle demande si quelqu'un ne cherchera pas à la réfuter.

" C'est étonnant ne serait pas difficile à relever, mais la Minerve doit savoir que ce sujet a un fond inépuisable d'acrimonie, et qu'on ne peut pas le toucher sans déclencher la haine dont nous avons déjà tant été les victimes, ou sans livrer à la vengeance de cette haine implacable ceux qui ont été les témoins oculaires ou les agents des faits dont parle le Rév. M. Young."

Nous avons vu quelques-uns de ces agents, nous ne voulons pas par prudence donner leurs noms, mais nous affirmons, sans hésitation, que la relation du Rév. M. Young, au sujet des deux arrestations de l'infortuné Scott, n'est pas conforme aux faits. Dans les deux cas, le malheureux Scott a été pris les armes à la main, et si ses compagnons avaient été disposés comme lui, il y aurait eu probablement bien des pertes de vie.

Nous nous en tiendrons là pour aujourd'hui....."

Le nouveau cabinet français

On télégraphie de Paris, 7—La Gazette Officielle de cette après-midi donne les notes des membres du nouveau cabinet, comme suit :

M. De Freycinet président du conseil et ministres des affaires étrangères ; M. Sarrien, ministre de l'intérieur ; M. Sadi Carnot, ministre des finances.

M. Goblet, ministre de l'instruction publique ;

M. Denot, ministre de la justice ;

M. De Ville, ministre de l'agriculture ;

Le général Boulanger, ministre de la guerre ;

M. Aube, ministre de la marine et de colonies ;

M. Baihaut, ministre des travaux publics ;

M. Gouge, ministre des postes et télégraphes ;

M. Lockroy, ministre du commerce ;

L'AGITATION

ST PHILIPPE DE LAPRAIRIE

A une session spéciale, tenue le 12 décembre 1885, le conseil municipal de la paroisse de St Philippe, comté de Laprairie, profitant de la première occasion qu'il avait de se réunir depuis le 16 novembre dernier pour protester

contre l'exécution de Louis Riel qu'il considère comme une odieuse violation des droits de la justice et de l'humanité, a adopté à l'unanimité les résolutions passées à l'assemblée du Champ de Mars, le 22 novembre dernier.

(Signé)

DOSITHÉ ROBERT, Maire. F. O. LAROSE, Sec. trés.

CORRESPONDANCE

Lévis, 5 janvier 1886.

E. PACAUD, Ecr., Rédacteur en-chef de l'Écoteur, Québec.

Monsieur,

Veillez s'il vous plaît, publier la lettre que nous adressons à M. Israël Tarde. En vous remerciant pour cet espace. Veuillez croire

Votre très humble JEAN GUELLET.

A Monsieur ISRAËL TARDE, Rédacteur en-chef du Canadien et de l'Événement, Québec.

Monsieur,

D'après ce qui vient de se passer à l'assemblée de Bienville et ce que vous publiez depuis dans vos feuilles salées par la corruption que vous avez acceptée de si bon gré, à la honte de vos concitoyens, nous vous prions, malgré que notre abonnement ne soit pas expiré, de ne plus vous faire parvenir cette sorte de papier.

Vous avez démontré que vous étiez canadien en défendant Louis Riel, vous semblez aujourd'hui avoir trop goûté aux oranges.

Pour nous, nous continuerons comme toujours à rester Canadiens français, aimant leurs frères.

Tout à vous,

JEAN GUELLET et autres Lévis.

Montmagny, 7 janvier 1886.

LA VARIOLE

Cette maladie épidémique qui a fait tant de ravages et tant de victimes, nous a été apportée de Montréal par une famille demeurant en cette ville.

Il y a eu en tout depuis le jour de son apparition jusqu'à présent, 8 cas dont 4 ont été fatals. Les 4 autres cas qui restent encore ne sont pas dangereux, les patients qui en sont atteints sont en voie de complète guérison, à l'exception d'un qui d'après les dernières nouvelles va peut être en succomber.

Grâce à la vigilance et la prudence du Bureau de Santé, elle ne s'est pas trop propagée et maintenant nous sommes dans l'espoir que d'autres cas ne se déclareront pas ; si cette même prudence se comme par le passé.

Voyant le danger menaçant de cette maladie contagieuse et redoutant beaucoup son extension, quelques-uns proposèrent au bureau de santé de faire fermer les écoles de la corporation—ce qui fut résolu à l'unanimité. Elles sont fermées depuis le 24 décembre et ne s'ouvriront que le 8 janvier.

Ces écoles sont : L'école des jeunes garçons et le couvent de la Congrégation de Montmagny.

J. N. R. I.

Cour de Police

L'ASSOMMEUR GIBLIN DEVANT LE TRIBUNAL

Hier matin on a commencé en cour de police l'enquête préliminaire sur la poursuite de M. Raphaël Côté, contre le sergent Giblin, pour assaut.

M. Côté accompagnait M. Drolet le soir du 28 décembre, lorsque tous deux furent assaillis et presque complètement assommés par le policier Giblin.

A l'ouverture de la cour M. le juge Chauveau dit qu'il croit devoir se récusier, vu qu'il fait partie du Bureau de Police, et que comme tel il aura à juger la conduite de l'accusé.

M. Denis Murray, greffier de la Paix, est appelé alors à présider.

M. T. C. Casgrain, qui est l'avocat de Giblin, s'objecte. Il prétend que M. Murray, qui en sa qualité de greffier de la paix est par son serment d'office obligé d'agir comme accusateur public, ne devait pas être appelé à présider un tribunal chargé de faire le procès du nommé Giblin, qui est aussi accusé d'un autre assaut par M. Drolet. Ces deux causes, dit M. Casgrain sont analogues, et ces assauts, si assaut il y a, ont eu lieu dans des circonstances identiques. M. Murray était chargé de conduire l'enquête dans l'affaire Drolet vs Giblin ne devait pas agir en qualité de juge dans l'affaire Côté vs Giblin.

M. Charles Langelier, avocat de M. Côté, prétend que les deux causes sont bien distinctes et qu'il ne voit aucune

objection à ce que M. Murray instruisse la cause qui est devant le tribunal.

M. D. Murray dit qu'il ne croit pas que l'objection de M. Casgrain soit fondée en droit. Au greffe de la paix il agit simplement comme juge de paix et il n'a comme tel aucun pouvoir de décider du mérite de la cause. Son rôle se borne à jeter le plus de lumière possible sur les plaintes qui lui sont soumises. De plus il faut remarquer à M. Casgrain que, vu que son Honneur le juge Chauveau se voit dans l'impossibilité de présider, il est le seul autorisé à instruire la cause actuelle à moins qu'on ait recours à deux juges de paix. Vu l'importance de la cause et vu que des questions de droit assez importantes seront probablement soulevées au cours du procès il serait peut-être bon que M. Casgrain demandât pas un writ de prohibition.

Après quelques pourparlers, la cour s'ajourne jusqu'à une heure et trente afin de laisser à M. Casgrain le temps de réfléchir à quelle ligne de conduite il devra adopter.

Séance de l'après-midi

Hier l'après-midi, à deux heures s'est continuée la cause de Côté vs Giblin.

M. Casgrain a retiré l'objection faite le matin, et le premier témoin entendu a été M. le docteur Hamel qui a décrit la blessure reçue par le plaignant Côté, blessure qui était située sur le côté droit du crâne. La peau avait été fendue.

M. Côté est ensuite asserranté et dit que le sergent Giblin l'a assailli et cela sans aucune raison, vu qu'il était dans le temps très paisible et qu'il ne contrevenait à aucune loi ou règlement de police. C'est avec sa canne que le sergent Giblin l'a ainsi frappé à la tête. Le plaignant jure qu'il ne savait pas que des placards devaient être posés durant la nuit. Il avait entendu dire qu'il avait été question de la chose, mais personnellement il n'en savait rien.

C'est à quelques 80 pieds en bas de la porte Kent que Giblin l'a ainsi assailli. Entendant courir, le plaignant s'est retourné et a vu arriver le sergent qui l'a épinglé et frappé.

M. Hildibert Germain est ensuite asserranté et dit : " J'ai passé la soirée chez mon beau-frère, M. Ferdinand Delisle, d'où je suis parti à une heure moins le quart du matin, M. Delisle demeure au faubourg St Louis. Me rendant chez moi, je suis passé par la rue St Jean et rendu près de la porte St Jean, j'ai vu des hommes qui passaient près de la porte. Un d'eux était en avant de l'autre et il est passé tout près du témoin."

Plus haut, près de la porte de la halle, façade-est, il a vu d'autres hommes, deux sont tombés. Il est retourné sur ses pas afin de voir ce qui se passait. Il a entendu des coups de bâton et des cris effroyables et de suite il a entendu : to the station (au poste). C'est à ce moment que le sergent Giblin a opéré l'arrestation du témoin, disant en anglais : " vous faites partie des six."

De suite, Giblin a fouillé le témoin disant qu'il (le témoin) était porteur d'un revolver. De là il a été conduit au poste et il a constaté que sur la manche de son habit il y avait du sang. Les coups que le témoin a entendus devaient être terribles et il a cru qu'il était témoin d'un assaut grave.

M. L. A. Drolet est ensuite entendu. Il dit qu'étant en compagnie du plaignant, M. Côté, et rendu au nord est de la halle Montcalm, Giblin a frappé Côté d'un coup de canne. Côté était très paisible et ne faisait rien qui pouvait donner raison à Giblin d'agir ainsi.

En réponse à M. T. C. Casgrain, M. Drolet dit que M. Côté avait passé une partie de la soirée chez lui, le témoin. Vers dix heures le témoin a proposé à M. Côté d'aller faire une promenade. Le témoin avait l'intention d'aller chez M. G. Lemelin, épiciier, qui demeure à l'encoignure des rues St Joseph et St Roch. Vu que l'épicerie de M. Lemelin était fermée, les deux ont remonté la rue St Roch jusqu'à la rue St Valier et de là la Côte du Palais, la rue St Jean, de la Fabrique jusqu'en face du magasin Glover & Fry. De là ils ont remonté l'ancienne place du marché jusqu'à la rue Ste Anne. Le témoin avait l'intention d'arrêter à l'hôtel Henchey, mais il a passé outre. Il s'est rendu jusque près de la Terrasse Frontenac, est monté la rue St Louis jusqu'au coin de la rue de l'Esplanade. Il ne portait rien qui pût lui servir de masque. Côté ne portait pas de canne, croit-il. Le témoin ne savait pas que des placards devaient être posés. Il n'avait ni peine ture ni encre sur les mains quand il a été arrêté. Côté s'est sauvé du moment que le témoin a été frappé. C'est à ce moment que le témoin a été assailli par Giblin et un autre homme de police.

M. Casgrain demande alors que le témoignage de M. Drolet qui a été pris par écrit au greffe de la paix soit produit.

M. Murray, le président du tribunal, refuse d'accéder à la demande de M.

Casgrain; il donne pour raison que le témoignage en question n'a rien à faire avec la présente cause.

M. Carrier est ensuite asserranté et en réponse à M. Langelier dit :

Vers une heure du matin du 28 au 29 décembre dernier je parlais du bureau du Canadien. Ayant appris que la police avait opéré l'arrestation d'un voleur, je me suis rendu au poste central. Là j'ai vu L. A. Drolet qui était couché sur un des bancs du poste. Le Dr Hamel et moi nous sommes portés cautions et M. Drolet a été libéré. Les mains de M. Drolet ne portaient aucune marque de peinture ou d'encre. A la requisition du Dr Hamel, je suis allé conduire M. Drolet chez lui. C'est moi qui l'a déshabillé. En ce faisant j'ai remarqué qu'autour du poignet droit il y avait une lisière de toile. Ayant demandé à M. Drolet pourquoi il portait cela, madame Drolet me dit que son mari avait mal au poignet depuis quelques jours. Je jure positivement que M. Drolet n'avait pas de taches d'encre ou de peinture sur les mains.

La cause est continuée jusqu'à cette après-midi à deux heures.

COURRIER DE MONTMAGNY

Nous avons une température fort désagréable depuis le premier de janvier. Il pleut sans cesse, aussi les visites au Jour de l'An ont-elles été peu nombreuses.

Il y a eu, durant l'année 1885, tant dans la paroisse de St Thomas que dans la ville de Montmagny, 189 baptêmes, 112 décès et 36 mariages.

MM. Philippe et Alfred Létourneau, des Illinois, sont en promenade en cette ville chez leur père M. Joseph S. Létourneau.

Nous regrettons vivement l'accident arrivé il y a quelques jours à notre excellent vicaire le révérend M. Paquet ; ce monsieur s'en allait à St Pierre, pour aider le curé de cette paroisse durant la retraite lorsqu'il fit une chute de voiture et se cassa un bras ; il est sous les soins du Dr Bilodeau et en bonne voie de guérison.

Un journal pirate par excellence, est ce brave Quotidien..... il reproduit, sans en omettre un point, toutes les nouvelles de l'Electeur, mais se garde bien de lui en donner crédit ; il paraît que, quand un journal est sous le contrôle des pendards, il se croit roi et maître partout..... tout comme les agents du gouvernement dans le Nord-Ouest.

Deux morts subites en la paroisse de St François, Lundi, le 4 courant, Mme Alex. Bernier se leva en apparence bien portante, fit son ménage, prépara son déjeuner, et son mari venait à peine de sortir, lorsqu'il s'entendit appeler à cris déchirants par ses enfants ; il n'eut que le temps de rentrer chez lui et sa femme rendait déjà le dernier soupir. Elle n'était âgée que d'environ 38 ans.

Une autre femme âgée d'à peu près 80 ans, du nom de Boutin, fut trouvée morte dans son lit ; dimanche soir, elle passa la veillée à jouer aux cartes et ne paraissait nullement malade. Ces deux décès ont créé un grand émoi dans la paroisse.

M. N. Bernatchez, M. P. P., alla dimanche dernier rendre visite à ses électeurs de Berthier ; il leur adressa la parole après la messe et fut reçu à bras ouverts par cette brave et patriotique population.

Maitre Ph. Landry continue ses visites nocturnes dans différentes parties de ce comté ; tout le monde se demande : pourquoi ne voyage-t-il pas au grand jour ? quels plans ténébreux a-t-il donc en tête ? A tout événement, je l'avertis charitablement de ne pas se hasarder sous certaines galeries..... car il y a des pièges à retard de tendus par ceux qui le connaissent et qui connaissent surtout ses instincts..... et lui qui n'est pas aussi fûté que Maitre Renard pourrait bien s'y faire prendre.

Un immense éclat de rire a accueilli la nouvelle que le bassin de Montmagny serait à l'avenir sérieusement appelé Port de Montmagny et que nous aurons sérieusement un maître de Havre en la personne de Eugène Hamond, un homme sérieux, considérable et véridique, véridique surtout.

Je reviendrai prochainement sur ce sujet ; en attendant, j'ajouterai que le Chroniqueur du 5 courant contient une

lettre écrite par je sais bien qui, mais signée sérieusement par Eugène Hamond. Cette lettre est un trésor pour ceux qui s'occupent de navigation. Comme le secrétaire du dit Hamond termine sa lettre en disant qu'il ne dit pas tout, mais s'en réserve un peu, je vais attendre qu'il ait vidé complètement le dit Eugène Hamond pour lui donner ma façon de penser.....

JULES EYRARD.

Montagny, 6 janvier 1886.

ANNONCES NOUVELLES

Grande soirée, salle Jacques-Cartier. Avis public. — F. A. Mercier. Présents pour Noël. — Glover, Fry & Cie. Bière et Porter. — N. Y. Montrouil. Terre à vendre. — Robitaille & Picher. Confiserie Supérieure. — W. McWilliam. Avis à x gourmets. — G. Bouchard. Avis important. — Gingras, Langlois & Cie.

NOUVELLES LOCALES

AUJOURD'HUI 8 JANVIER De l'octave. — Lever du soleil à 7 h. 35, coucher à 4 h. 10. Temps : clair, sec et très froid ; grande brise d'ouest. — Thermomètre : zéro.

NAISSANCES, DÉCÈS ET MARIAGES

Voici quel a été le mouvement de la population catholique de Lévis durant l'année 1885 :

Baptêmes..... 224
Sépultures..... 228
Mariages..... 58

St Romuald

Baptêmes..... 169
Sépultures..... 75
Mariages..... 18

St Joseph de Lévis

Baptêmes..... 180
Sépultures..... 92
Mariages..... 20

St Alban (Portneuf)

Baptêmes..... 100
Sépultures..... 49
Mariages..... 22

AVIS DE SOCIÉTÉ

Dissolution de sociétés — Lennon, Pennée & Co, farine etc., Québec. McCall, Shehyn & Cie, nouveautés en gros.

Nouveles sociétés — E. M. Lennon & Co, farine et denrées, Québec. — E. M. Lennon, faisant affaires sous cette raison sociale. — McCall, Shehyn & Co, nouveautés en gros ; Joseph Shehyn, Québec, John McCall, Londres, Ang.

UNION COMMERCIALE DE QUÉBEC

Unz assemblée générale, spéciale, aura lieu ce soir, vendredi à 8 h., pour affaire importante.

Tous les membres sont instamment priés d'y assister. Par ordre, V. E. PARADIS, Sec. Arch., U. C. Q.

PÉNIBLE ACCIDENT

M. A. S. Armstrong, inspecteur pour M. Beemer contracteur pour le chemin de fer du lac St Jean, a été victime samedi d'un pénible accident, à Batiscaan. Il marchait sur une partie de la voie que le mauvais temps, la pluie avaient rendu dans un très mauvais état, lorsqu'il tomba sur la glace. M. Armstrong s'est infligé dans sa chute plusieurs blessures graves, surtout aux mains et à la figure.

LES QUARANTE-HEURES

Les exercices des Quarante-Heures commencent dimanche prochain au Bon Pasteur.

LES VISITES

Nous lisons dans la Minerve : "Il y a eu peu de visites hier. Décidément, c'est une affaire manquée. Quant aux dames, elles en ont pour jusqu'au carême, c'est-à-dire pour deux mois."

PAISIBLE

La nuit dernière, les stations de police ont été veuves de prisonniers.

ÉCOLES PROTESTANTES

Les High Schools pour garçons et filles et autres écoles sous le contrôle des commissaires protestants seront réouvertes lundi prochain.

ACCIDENT D'HIVER

Un petit garçon s'est cassé un bras hier après-midi en culbutant hors de son traineau rue des Commissaires. On l'a de suite porté chez lui où il a reçu les soins médicaux.

DISPARITION

M. J. Genéron, ci devant de Sorel, établi l'an dernier à Lévis, a disparu mystérieusement depuis une couple de mois. Les recherches faites par sa famille ont été jusqu'ici infructueuses.

DEMANDEZ les savons médicaux du Dr Perrault qui guérissent toutes les maladies de la peau.

En vente à la pharmacie du Dr Macbay, 42 rue de la Fabrique.

Le SEDLITZ CHANTEAUD, purgatif rafraichissant et dépuratif, est un sel neutre d'une saveur très douce et d'une efficacité certaine pour combattre la Constipation. Son emploi journalier est surtout utile aux Goutteux, aux Rhumatisants, aux personnes d'un tempérament sanguin, bilieux, portées aux congestions cérébrales, aux vertiges, migraines, ou sujettes aux hémorrhoides, embarras gastriques, etc. M. CHANTEAUD, pharmacien, Commandeur d'Isabelle la Catholique, est le seul préparateur des Médicaments dosimétriques du Dr Burggræve, dont la vogue et le succès sont universels. — Se méfier des Contrefaçons dangereuses du SEDLITZ CHANTEAUD et des Médicaments dosimétriques.

DÉCÈS

A St Sauveur, le 7 du courant, après une maladie de 8 jours, sieur Napoléon Jobin, à l'âge de 53 ans.

Les funérailles auront lieu lundi à 9 h. à St Sauveur.

Le convoi funèbre partira de la demeure mortuaire, coin des rues Bayard et Hermine, à 8 heures trois quarts.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. 2fs.

Le 8 du courant, M. Honoré Dolbec à l'âge de 61 ans.

Les funérailles auront lieu lundi, le 11 du courant, à la Basilique et au cimetière de St Patrice.

Le convoi partira de sa demeure, No 39, Petite rue Champlain, à 9 h. et quart du matin.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. 2fs.

ANNONCES NOUVELLES

SALLE JACQUES-CARTIER

LUNDI, 14 JANVIER '86

GRANDE SOIRÉE

Dramatique et Musicale

Contée par le

CERCLE FRONTENAC

De Québec

FELIX POUTRE

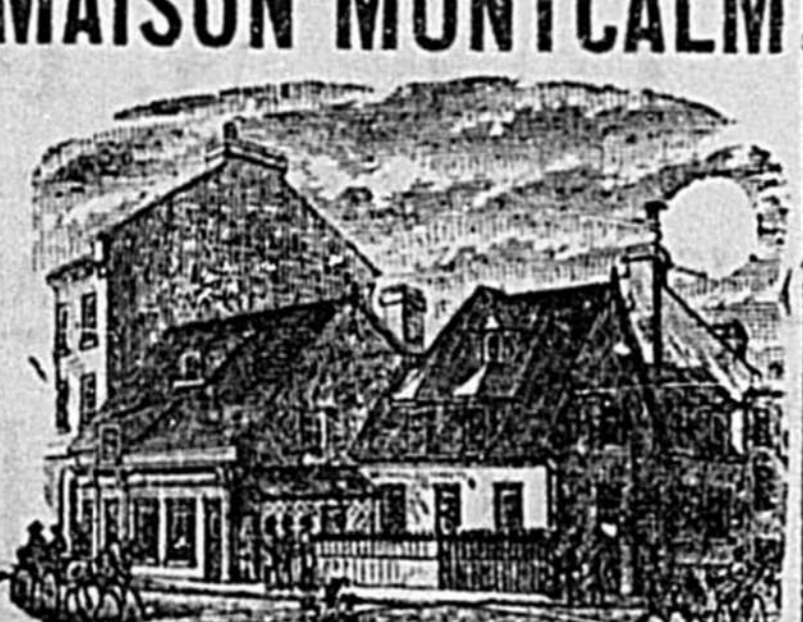
Grand dram. historique et canadien en 4 actes.

Prix populaires : 15 et 25 cts.

Cartes en vente chez MM. J. A. Langlais, Drouin & Frère, rue St Joseph, St-Roch ; F. Lacroix, tabaciste, rue St-Vallier, St-Sauveur, et le soir à la porte de la salle.

8 janv

ANCIENNE MAISON MONTCALM



CAFÉ MONTCALM HOT L

36, RUE ST-LOUIS, HAUTE-VILLE

Lunch à toute heure

Z. ROGER, Propriétaire.

14 fév. 1a

PIANOS de plus haut rang

Les pianos de Newcomb & Cie et ceux de Heintzman & Cie ne sont égaux par aucun sur le continent pour les qualités suivantes : Volume, Richesse et Sonorité de son, Fini, Solidité. Les pianos de NEWCOMB & CIE ont obtenu les PLUS HAUTES DISTINCTIONS à l'exposition universelle à la Nouvelle-Orléans en mai 1885, MÉDAILLES, DIPLOMES et MENTION HONORABLE pour le MEILLEUR PIANO AMÉRICAIN et CANADIEN. Les pianos de HEINTZMAN & CIE sont si favorablement connus du public musical de notre pays que nous ne pouvons qu'ajouter notre certificat à leur grand mérite et à la réputation prééminente qu'ils ont obtenue à leurs différents points d'excellence. Toujours en magasin les pianos favoris des marques suivantes : WEBER & Co, MOZART, STANLEY & Co. Ainsi que les harmoniums de W. Doherty & Co, Bell & Co, Toronto Standard Organ Co. Réparation et Accord de Pianos et harmoniums.

BERNARD & ALLAIRE, Éditeurs de Musique

77 & 79 rue St Jean

Haute-Ville

TERRE A VENDRE

Une terre située dans le deuxième rang de la paroisse de St-Vallier, comté de Bellechasse, contenant deux arpents et demie de front sur 40 de profondeur ; avec aussi une magnifique maison toute neuve et une grange de cent pieds de long.

L'eau est amenée à la maison et à l'étable par un aqueduc.

Le tout en ordre parfait et situé à un mille de la gare du chemin de fer

Prix modéré : Conditions très faciles.

S'adresser à

MM. ROBITAILLE, PICHER & Cie

ou à M. PRUDENT LAVERGE,

St-François, Rivière du Sud,

Comté de Montagny.

19 déc 1m

CANADA

Province de Québec } Cour Supérieure

District de Québec.

No 2254.

Marguerite Savard, de la paroisse

St-Alban, épouse de Georges

Le dit George Beaucage,

Une action en séparation de

institué en cette cause.

Québec, 14 décembre 1885.

PELLETIER & BEDARD,

Procureurs de la Demanderesse.

15 déc 1m

VIN A L'EXTRAIT DE FOIE DE MORUE

CHEVRIER

Le VIN à l'Extrait de Foie de Morue, préparé par M. CHEVRIER, Pharmacien de 1^{re} classe, à Paris, possède à la fois les principes actifs de l'Huile de Foie de Morue et les propriétés thérapeutiques des préparations alcooliques. — Il est précieux pour les personnes dont l'estomac ne peut pas supporter les substances grasses. — Son effet, comme celui de l'Huile de Foie de Morue, est souverain contre la Scrofule, le Rachitisme, l'Anémie, la Chlorose, la Bronchite et toutes les Maladies de poitrine.

VIN A L'EXTRAIT DE FOIE DE MORUE CREOSOTÉ

CHEVRIER

La Créosote de Hêtre arrête le travail destructeur de la Phtisie pulmonaire, car elle diminue l'expectoration, réveille l'appétit, fait tomber la fièvre, supprime les sueurs. Ses effets, combinés avec ceux de l'Huile de Foie de Morue, font du Vin à l'Extrait de Foie de Morue créosoté de CHEVRIER, le remède par excellence contre la PHTISIE déclarée ou menaçante.

EXPOSITION DE PARIS 1878
Général
de l'ASTHME
Par le POUSSIN
de Cléry
Dépositaires à Québec : D'ED. MORIN & Co

AVIS IMPORTANT

Le certificat suivant venant d'une haute autorité, vu que la personne qui le donne est méde in du port, a une valeur qui ne saurait être niée même par les sceptiques. M. Gilman, auquel la lettre est adressée, est le président de la compagnie de la célèbre SOURCE DE ST-LEON.

Québec, 30 juin 1885.

Cher M. Gilman,

Je pense que ce fait doit être rendu public que l'Eau Minérale de St-Léon est le remède le plus excellent que l'on connaisse contre les fièvres scarlatines et la rougeole. Je prétends avoir été le premier à découvrir cette propriété de cette eau et d'en avoir prouvé l'efficacité dans plusieurs expériences. Il est étonnant de voir avec quelle rapidité cette eau fait sortir les éruptions de la fièvre scarlatine et débarrasse la gorge du patient sans l'aide d'aucun autre remède. Il n'y a rien de pareil dans tous les remèdes connus jusqu'à présent. Je prescris un bain chaud chaque jour dans l'Eau Minérale et d'en boire autant que possible jour et nuit. Il ne faut pas s'occuper des vomissements qui ont lieu au début, car ils n'ont pour effet que de débarrasser la gorge ou de purger, ce qui n'affaiblit pas. Les enfants prennent d'abord cette eau avec répugnance, mais plus tard avec goût afin d'éteindre la soif affreuse causée par la fièvre. On permet une abondance de lait avec une très faible quantité de Thé de boeuf et aussi du Branley, afin de rétablir les forces quand cela est nécessaire. Cette fièvre sévissait beaucoup à St-Léon l'année dernière, et les médecins firent l'essai de cette eau sur ma recommandation avec des succès aussi heureux que ceux que j'ai moi-même obtenus. Je considère cette eau comme un bienfait dans le cas de fièvres scarlatines. Elle est d'un usage si facile et a une si grande efficacité. Je n'hésiterais pas à en faire usage dans le cas de petite vérole, de choléra asiatique attendu qu'elle débarrasse le système de toute substance délétère avec beaucoup de rapidité. J'ai guéri plusieurs cas d'épilepsie existants depuis longtemps par l'emploi seul de cette eau. Elle rétablit, je suppose, les organes digestifs dérangés, ce qui est ordinairement l'affection capitale de cette maladie.

Je n'ai rien à dire de ce qu'elle peut faire dans les cas de rhumatisme et de dyspepsie. Ses propriétés sont déjà amplement connues du public.

Votre très humble,

A. ROWAND.

Le certificat ci-dessus a été remis par M. Gilman au soussigné. Il dispense de tout commentaire.

La célèbre Eau de St-Léon est en vente en gros et au détail par

GINGRAS, LANGLOIS & CIE,

Agents de la Puissance, Québec.

AVIS

Le public est prié de se rappeler que d'après les arrangements pris avec messieurs les marchands de St-Roch et de St-Sauveur, les magasins fermeront, à partir du 1er janvier, à six heures, les samedis et veilles de fêtes exceptés.

Par ordre,

JOS. MOTARD,

S. A. S. C. M.

31 déc 4f

• MÉDICAMENTS DOSIMÉTRIQUES BURGGRÆVE-CHANTEAUD •
Granules préparés avec les Alcaloïdes et les Produits chimiques les plus purs, tels que :
Aconitine, Strychnine, Hyocynamine, Digitaline, Morphine, Quassine, Sulfate de Calcium, etc.
SEDLITZ-CHANTEAUD
Purgatif Salin, Rafraichissant et Dépuratif
Le SEDLITZ-CHANTEAUD est incontestablement le produit le plus beau et le plus utile de la pharmacie moderne ; c'est un sel neutre purgatif d'une saveur très-douce et d'une efficacité certaine pour combattre la Constipation et entretenir la fraîcheur du sang. — Son emploi journalier est surtout utile aux Goutteux, aux Rhumatisants, aux personnes d'un tempérament sanguin, portées aux congestions cérébrales, aux Vertiges, Migraines ou sujettes aux Hémorrhoides, Embarras gastriques, etc.
M. CH. CHANTEAUD, Pharmacien, Commandeur d'Isabelle la Catholique, est le seul Préparateur des Véritables Médicaments dosimétriques.
Se méfier des Contrefaçons.
Dépôt Général : 54, rue des Francs-Bourgeois, PARIS
Dépositaires à Québec : D' ED. MORIN & Co, Pharmacien-Chimiste, 314, rue Saint-Jean.

Chez tous les Parfumeurs et Coiffeurs de France et de l'Étranger
La VELOUTINE
Eau de Riz spéciale
PRÉPARÉ AU BISMUTH
Par CH. FAY, Parfumeur
9, Rue de la Paix, 9 — PARIS

ON TROUVE A LA
Librairie Théâtrale
14, RUE DE GRAMMONT, PARIS
Un Assortiment complet de MONOLOGUES en vogue, tels que :
Les Arts Incohérents — Le Bal des Fleurs
Bête — Le Billet de faveur — Bonjour Philippe
Un Concert à v. p. — Le Bonnet de coton — Brevin
Contes français — Un coup de tête — En détant
Le Divorce — L'Échelle de corde — L'Épave
Six Minutes trop tard — Un Esclandre — Men Futur
La Guigne — Hydrothérapie comparée
Miss Schelling — Méaventure d'un Amoureux
L'Omelette — Un Monsieur qui dine en ville
Omelette — Une Histoire jaillie — La Puce
Patte-en-Air — Le petit doigt de Maman
La Pendule — Oraison funèbre de Polichinelle
La Moustache — Porte-voies — Le Potache
Quelques Fables de La Fontaine — Les Réformes
Des Renseignements ? — La Route de Victor
Le Violon — Sala de Hôte — Ma tante Angélique
Le Trac d'un Genre
Envoi franco contre 1 fr. en timbres-poste.
ON TROUVE A LA MÊME LIBRAIRIE :
Un CHOIX de PIÈCES pour Salons
à 2 et 3 Personnages.

Médaille d'OR, Paris
Sirop QUINA-LAROCHE Ferrugineux
Ce Sirop remplace le Vin et les Elixirs dans le cas où leur usage présente quelques difficultés, soit à cause du jeune âge, soit par suite de l'état d'irritation du malade.
CONTRE
L'ANÉMIE, la CHLOROSE,
PAUVRETÉ du SANG,
SUITES de JOUGES,
MAUVAISES DIGESTIONS.
Dépositaires à Québec : D' ED. MORIN & Co,
Pharmaciens-Chimistes, 314, rue Saint-Jean.

AVIS PUBLIC
Les exécuteurs testamentaires de feu le révérend M. Napoléon Laliberté donnent avis que tous les meubles de ménage, argenterie, vaisselle, bibliothèque, etc., de cette succession seront vendus à l'encan, lundi 18 du courant et les jours suivants, au presbytère de la paroisse de St-Michel de Bellechasse, à neuf heures du matin.
La vente de la bibliothèque et des argenteries n'aura lieu que jeudi le 21.
Par ordre,
F. A. MERCIER, N. P.
4 janv

Confiserie Supérieure
Fréquentée par l'aristocratie québécoise
MARMELADE D'ÉCOSSE
AUX ORANGES FRAICHES
Bonbons et Bonbonnières Françaises
Bonbons Frais d'Angleterre AU CHOCOLAT
en coffrets fantaisie de tous genres et à la livre.
Grand choix de gâteaux de noces, avec décorations et parures directement en portés de Rares Bros, Londres.
Lunchs, soupers, déjeuners de noces en tous genres apprêtés dans les meilleurs goûts et à bas prix.
W. McWILLIAM,
116 Rue St-Jean, Haute-Ville
19 déc 1m

AVIS
La société qui existait sous le nom de Lennon, Pennée & Cie, a été dissoute de consentement mutuel le 1er décembre 1885.
E. M. LENNON,
F. PENNÉE.
Les affaires de Lennon, Pennée & Cie (marchands de fleur, grains et provisions) seront continuées par le soussigné sous le nom de E. M. Lennon & Cie, à qui toutes les dettes dues à la société Lennon, Pennée & Cie devront être payées.
E. M. LENNON,
7 et 9, rue Leaden Hall.
5 janv 3f

Avis aux Gourmets
A VENDRE
100 tinettes de beurre supérieur extra, venant de la fromagerie de la Rivière-Quéule.
GUILLAUME BOUCHARD,
Étal No 6, Marché Fintlay.
13 déc 2s
CANADA
Province de Québec } Cour de Circuit
District de Montagny }
No 2557
Daniel Gagné, cultivateur, de la paroisse de Notre-Dame de Bonsecours de l'Islet, district de Montagny,
Demandeur,
vs.
Hubert Thérberge, marchand, du même lieu, Défendeur.
et
Onésiphore Carbonneau, marchand, et Joseph Bélanger, cultivateur, tous deux cultivateurs de la dite paroisse de l'Islet, Tiers-saisis.
Le cinquième jour de janvier 1886.
Il est ordonné au défendeur de comparaître dans les deux mois.
A. BENDER,
G. C. C. M.
Vraie copie,
F. AUG. CHOQUETTE,
Procureur du Demandeur.
7 janv. 2f

POUR LES FÊTES !
Un assortiment complet de
Lustres de Salon, Lampes de Salle, Passage, etc.
montés avec Cristaux et Abats-Jour décorés.
Globes de Gaz, grande variété.
Aussi : Carafes, Tumbiers, Verres à Vin. **Prix très réduits.**
Voir certificat de la célèbre Huile Downer Kerosene.
A. E. VALLERAND,
Agent de manufacturiers,
67, rue Dalhousie.
28 déc

DESERTION

(Suite)

CHAPITRE XV

—Non, malheureux muni; car ce goût-là est un de ces forts attachés qui persistent...

—Il y en a qui disent qu'il vous faussera compagnie quelque jour, et qu'il ira s'installer dans quelque grande ville bien agréable.

Mme Olive lui jeta un regard de reproche.

—Allons, ma bonne Trompette, ne choisissez pas cette gaie soirée pour me répéter les cancanes de Lannetter, dit-elle. Il y a de ces on-dit insupportables, bêtes comme tout, qui vous percent le cœur.

—Elle est là-bas à l'autre bout du salon, elle danse avec Efflam. Sous ces flambeaux son visage est blanc comme de la cire. Je dirai à Pauline de lui administrer du quinquina.

—Allons donc! du vin de quinquina à ce beau jeune homme florissant de santé; vous n'y pensez pas. Mais... Mme Olive...

—Et c'est l'amie d'Isabelle avec un grand diable de monsieur et une dame qui serait ma mère et qui est mise comme une jeune femme.

—Vous êtes sûre que c'est cette petite peste de Jeanne Duballon?

—Comment! si j'en suis sûre. Je la connais bien. N'est-elle pas restée huit jours chez nous?

Elle est bien aimable; mais à cause de nos jeunes gens, je n'étais pas fâchée de la voir partir.

—Je vous crois sans peine, c'est une fielle coquette que cette pensionnaire. Mais ce qui me chiffonne, c'est de savoir comment elle se trouve ici.

—Isabelle vous renseignera peut-être. La contradanse est finie. Elles vont se rencontrer.

—Regardez bien, Isabelle a-t-elle l'air stupéfait de la voir?

—Du tout. Mon fils va de ce côté. Il la regarde, lui, d'un air assez singulier. Il salue, elle prend son calepin, c'est un engagement. Avez-vous remarqué la coupe de l'habit de Lucien? Il vient de Paris en ligne droite et de chez le tailleur en renom: c'est une folie, mais Lucien a un goût prononcé pour le luxe et l'élégance.

—Il a fait d'un prix, ma chère. Les deux cousins sont les deux plus beaux cavaliers de ce bal. Ah! la voici enfin!

Elle laisse Isabelle s'asseoir, saluer Efflam, et se rapprocher par quelques coups d'éventail; puis se penchant à son oreille: —Tu as vu cette petite peste de Jeanne Duballon, dit-elle. Comment se trouve-t-elle à Lannetter et surtout comment se trouve-t-elle ici?

—Ma tante, j'en suis bien charmée, mais beaucoup moins surprise que vous, Jeanne aime beaucoup Lannetter.

—Bon! es-tu naïve!

—Elle l'aime, je vous assure. Elle a rêvé de venir y demeurer et dans toutes ses conversations elle me disait: Je ne me décourage pas, j'amènerai mon grand-père et ma grand-mère à mes idées. Ils viendront habiter votre jolie petite ville.

—Par exemple.

—Elle a réussi: on s'est mis en quête d'une maison. Je lui parle du bal que doit donner mon oncle de Ballanguer. Elle écrit, télégraphie, me supplie de faire inviter ses parents. J'en ai parlé à mon oncle, il a pris ses informations et l'invitation a été obtenue. Mais je ne pouvais croire qu'elle serait ici ce soir. Ce que Jeanne veut est bien voulu, hé y est.

—Où sont-ils descendus? Pas à la Fontaine-aux-Cerfs, je suppose.

—A l'hôtel du Rameau-d'Or. Après demain, ils occuperont la maison qu'ils ont loué.

—A Lannetter?

—Oui, rue des Remparts.

—Sais-tu laquelle?

—Pas encore.

Elle n'en put dire davantage. Un dancier se présentait et elle s'en allait de nouveau.

—Je n'en reviens pas, murmura Mme Victorine, les pieds me démangent, je voudrais aller aux informations, mais il me faudrait un cavalier. Ah! mais Efflam est là, il ne danse pas toujours, il paraît.

Elle se retourna vers sa voisine: —Olive, faites donc signe à votre neveu de s'approcher de nous. Je lui prends le bras et nous allons aux nouvelles à propos de ces nouveaux habitants de Lannetter. Il sera pas dit que, même au bal, je ne mériterais pas le nom de trompette.

Mme Olive se leva en riant et fut bientôt aperçue par Efflam qui accourut sur un signe.

—Voici Victorine qui ne tient pas en place, dit-elle, veux-tu la faire promener un peu?

—Certainement, dit Efflam, en offrant le bras à Mme de Ballanguer qui s'était levée.

—Vous ne dansez pas, demanda-t-elle?

—Non, mademoiselle, je ne danserai plus.

—Désolé, mais tant mieux pour moi. Nous allons flâner un peu, si vous le voulez bien. D'abord je me lance à la recherche de mon cousin Jacques. Il a disparu et je me demande où il promène son habit.

—Il est peut-être au salon de jeu, mademoiselle.

—Lui! il déteste les cartes. Conduisez-

moi au buffet. Il a dû économiser un souper en vue de la fête. Commençons par le buffet, s'il vous plaît.

Le buffet avait été installé dans la vaste salle à manger contiguë aux salons de danse et se trouvait naturellement assiégé par les hommes qui ne dansaient, ni ne jouaient.

Dans l'angle le plus rapproché du grand meuble recouvert de marbre blanc, M. Tirechamp, une sandwich à la main, écoutait avec une attention singulière la conversation engagée entre deux hommes évidemment étrangers à Lannetter.

L'un des interlocuteurs était le grand vieillard qui accompagnait Jeanne à l'hôtel de Ballanguer. Il parlait de Lannetter avec un dédain affecté et énumérait complaisamment tout ce qui manquait à la petite ville: point de chemins de fer, point de gaz, point de trottoirs, point de commerce, pas même de théâtre.

Il levait au ciel la main qu'il avait de libre et buvait une gorgée de vin de Champagne frappé.

—Rien de plus arriéré que ce petit pays, repréait-il du même ton suffisant. Je n'y ai passé qu'un jour et j'en ai déjà assez. Bien que ma petite-fille l'ait pris en gré, du diable si je puis en deviner la raison, je doute que je puisse y rester longtemps.

—Le pays est bon, répondit l'autre invité qui avait la physionomie intelligente, mais un peu âpre, de l'homme d'affaires ou de science. Comment se fait-il que toutes ces richesses soient enfouies, enterrées, laissées en friche?

—Gens arriérés, monsieur, gens très arriérés! de la dévotion, de l'obscurantisme, tout ce qui pétrifie, ossifie, tout ce qui arrête le char du progrès dans sa marche.

Et ce char ayant été d'un tirage pénible, il vida sa coupe d'un trait.

—Je n'entre pas dans toutes les sottises diatribes de ce genre, répondit l'homme d'affaires ou de science, je n'ai jamais parlé le pathos que certains gens mettent à la mode, ni pratiqué la phraséologie creuse des ignorants. Je parle uniquement de ceci au point de vue pratique. Ce matin, j'ai parcouru un domaine superbe, appelé, je crois, la Fontaine-aux-Loups ou aux Cerfs?

—Aux Cerfs, monsieur, ma petite-fille y a séjourné.

—Soit. Eh bien il y a là un étang fort beau; mais qui n'est d'aucun rapport.

—Ma petite-fille m'a dit qu'il abondait en gardons, en carpes, en anguilles et en perches.

—Quel profit retire-t-on de ce menu fretin? Si ce domaine était à moi je commencerais par faire dessécher l'étang qui deviendrait de belles prairies. Je ferais un canal qui conduirait toute cette eau à un misérable petit moulin qui tombe en ruines et qui deviendrait une superbe minoterie, enfin je me hâterais d'abattre ce fragment de forêt, qui fait bien dans le paysage peindre, mais dont les arbres peindront cinquante pour cent si l'on tarde à les abattre.

Il y a bien d'autres choses à tenter dans ce domaine qui est vraiment fort beau, mais trop étendu et déshonoré par la méthode routinière d'agriculture suivie en ce pays breton. Rien que par la division des terres je lui ferais rendre le double de ce qu'il rapporte actuellement.

M. Tirechamp s'approcha en grignotant sa sandwich, de celui qui parlait.

—Monsieur, dit-il en saluant, j'ai l'honneur, je crois, de parler au nouvel ingénieur des ponts et chaussées; j'ai saisi quelques-unes de vos idées et comme j'ai eu les mêmes projets que vous sur le domaine dont vous parlez, je serais bien aise que vous vous expliquiez davantage. Je suis... je serai peut-être intéressé à sa bonne administration, à son intelligente gestion. Tel que vous me voyez, j'ai ouvert des carrières superbes dans des coteaux stériles qui étaient un prix dérisoire. Je sais qu'il y a beaucoup à faire en ce pays, et j'aime à entendre des hommes compétents traiter ces sujets. Reprenons, s'il vous plaît, le domaine de la Fontaine-aux-Cerfs. Pour la forêt rien de plus simple que de la supprimer; mais l'étang! Comment entreprendriez-vous le dessèchement? Le canal à creuser jusqu'au moulin, les routes à faire, tous les chemins creux qui conduisent sont impraticables, ne mangeraient-ils pas les bénéfices?

—Il y aurait des déboursés à faire pendant trois ans, répondit l'ingénieur, emporté plutôt par l'habitude de pénétrer jusqu'au cœur des affaires, qu'il par politesse pour ce questionneur incertain.

—Et ils seraient grands?... Pardon de vous entretenir de cela dans un salon; mais la question a, pour moi, une grande importance, et je ne vais guère au chef-lieu.

Pour toute réponse l'ingénieur le questionna sur les superficies, sur les distances au par la valeur des terrains, et M. Tirechamp lui ayant répondu avec une étrange exactitude, il se lança dans des calculs et dans des combinaisons qui témoignaient d'admirables facilités mathématiques.

Les deux interlocuteurs l'écoutèrent bien différemment. Le grand-père de Jeanne, tout en savourant les rafraîchissements qu'il pouvait cueillir sur l'angle du buffet, rien qu'en étendant le bras, témoignait son attention par des grimaces d'approbation et prêtait l'oreille avec une affectation ridicule. M. Tirechamp, ses deux mains dégantées croisées derrière son dos, suivait ardemment les développements que l'ingénieur donnait à sa pensée, et, à un moment donné, écrivit quelques notes sur un calepin.

La question étant vidée on à peu près, les interlocuteurs se séparèrent. L'ingénieur retourna vers les dames qu'il accompagnait, le grand père de Jeanne, légèrement influencé par le champagne frappé, s'en alla flâner par les salons, caressant la taille, caressant ses moustaches et prenant des airs condescendants qui avaient convenu à sa jeunesse, quand, en cette circonstance, étaient une révélation de la manière dont il avait employé le temps de sa longue station au buffet.

M. Tirechamp se regardant rapidement, tant bien que mal, quitta le salon du buffet juste au moment où Efflam, donnant le bras à Mme Victorine, y faisait son entrée.

—Il n'est point là, dit Victorine en lorgnant l'assemblée, nous allons être obligés d'aller jeter un coup d'œil dans la salle de jeu. Ce ne sont pas les cartes qui l'attirent certainement; mais je crois qu'il va se délecter à voir rouler les pièces d'or sur le tapis vert. C'est un artiste en son genre, Efflam, vous êtes bien sérieux. Arrêtez donc ce plateau au passage, avant de continuer ma chasse, je serais bien aise de me rafraîchir.

(A continuer)

FOURRURES!

Nous désirons signaler à l'attention du public notre immense assortiment de

FOURRURES MANUFACTURÉES

que nous offrons en vente à des prix qui défient toute compétition.

- MANTILLES EN SEALSKIN pour dames, MANCHONS, etc, REDINGOTES EN MOUTON DE PERSE ET ASTRACAN, pour hommes, ROBES DE CARRIOLE EN MUSC, BUFFLE ET OURS NOIR ET G. IS, ETC., ETC., ETC.

Le plus gros assortiment de PEAUX DE BUFFLE du Dominion.

C. R. RENFREW & Cie 35, RUE BUADE, HAUTE-VILLE, QUEBEC

F.-X. LEPAGE & CIE, 55 RUE DE LA COURONNE, ST-ROCH, QUEBEC. Spécialité de l'établissement: Articles de dent, riches et variés. De plus, 25 loz CONSEILS à moitié prix.

Presentes pour Noel JOUR DE L'AN

Indiennes anglaises depuis 8 cts la verge. Un lot d'indiennes anglaises de très bonne valeur, importées expressément pour présents de Noël et du Jour de l'An à 14 cts ou 15 cts. Nous offrons aussi un assortiment choisi d'Étoiles à Robes depuis 15 à 25 cts. Dernières nouveautés en Dentelles, Frillings crème et noir, Point fleuri. Rubans à bon marché pour ouvrages de fantaisie. Fleurs pour soirées. Un grand assortiment de gants de Suède et de Kid pour soirées à un prix modéré. Bonne qualité de Mouchoirs ourlés pour Dames depuis \$2.00 à \$1.90 la douzaine. Un lot de mouchoirs Batiste depuis 75 cts la douzaine. Bas en Soie et Filoselle, nouvelles nuances pour soirées. Mouchoirs en Soie unis et brochés dans les patrons les plus nouveaux. Robes pour bals et pour dîners, dernières nouveautés en Satins, Soies, Grenadines, Velours, etc. Robes faites à court délai, ajustement garanti. GLOVER, FRY & Cie. Département de Tapis et Garnitures de Maisons. Nous avons ajouté à ce département plusieurs nouveaux patrons en Tapis Tapisserie depuis 35 cts. Tapis de Bruxelles avec Bordure dans les derniers dessins. Rouleaux en cuir, Rideaux, etc. Une nouvelle consignment de lits en fer et en cuir vient d'être reçue. GLOVER, FRY & CIE. ON DEMANDE UN GARÇON J. E. MORRISON, 31, rue Bu

Je viens de recevoir à l'occasion des Fêtes LE PLUS GRAND ASSORTIMENT de beaux instruments qu'il y ait en Canada, consistant en pianos à queue (de tous les formats) pianos droits (nouveaux modèles) pianos carrés et orgues de chapelles et de salons.



et les orgues-harmoniums "DOMINION." Tous instruments de choix, de nouveaux styles, uniques dans leur genre et ne se trouvant nulle part ailleurs. Les personnes désirant un instrument de choix à un prix raisonnable devraient venir visiter mon assortiment si possible, ou écrire pour catalogues illustrés. L. E. N. PRATTE, SEUL AGENT POUR LA PROVINCE DE QUEBEC, 1676, RUE NOTRE-DAME, MONTREAL, 1676.

Biere et Porter pour les Fetes!

Les boissons par excellence pour les Fêtes sont les Célèbres Bière et Porter Labatt de Londres. Les plus hautes autorités médicales en recommandent l'usage comme tonique et comme le breuvage le plus favorable à la santé. L'analyse du Roy P. J. E. Pagé, professeur de chimie de l'Université Laval, prouve qu'ils sont fabriqués avec les meilleures qualités d'orge et de houblon et qu'ils peuvent rivaliser avec les meilleurs bières et porters importés, et ne contiennent ni acide, ni autres ingrédients nuisibles à la santé. La célèbre bière Labatt de Londres est reconnue la meilleure du Canada par la constance et l'imitation du véritable libelle par des brasseurs et embouteilleurs peu scrupuleux. POUR LES FETES, achetez la célèbre Bière et Porter Labatt, Londres, et n'en prenez point d'autre en substitution. N. Y. MONTREUIL, Seul agent, Québec. P. S.— En mains le stock le plus considérable de Québec de Bière en bouteilles. 19 déc 1m

La Sante est la Fortune

GARE AUX CONFISERIES FRELATEES LA MAISON A. B. DUPUIS 57, RUE ST-PAUL 57! A conquis la confiance de ses nombreux patrons en ne leur fournissant que des PRUDITS PURS ET DELICATS. LES DELICIEUX BONBONS de tous genres que fabrique et importe cet établissement LE PLUS CONSIDERABLE DE LA VILLE, peuvent satisfaire les goûts des plus raffinés. Une grande variété de BISCUITS DE FANTAISIE, spécialement pour les fêtes. LE POIDS GARANTI LE BON MARCHÉ RECONNU EN GROS SEULEMENT